

**PROCES VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION  
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 AVRIL 2011**

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

**2011.04.100 - DON DES ARCHIVES DE L'IMPRIMERIE ANCIAUX**

La Commission Permanente, dans le cadre de la politique active de collecte des fonds d'entreprises :

- ACCEPTE le don au Conseil Général des Ardennes des archives de l'imprimerie ANCIAUX , actuellement propriétés du liquidateur judiciaire, Maître Bruno RAULET ;
- APPROUVE le contrat de don d'archives privées, à intervenir avec Maître RAULET de la SCP DARGENT, TIRMANT et RAULET de REIMS, tel qu'il figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document.

**2011.04.101 - DON DES ARCHIVES PHOTOGRAPHIQUES DE JEAN-CLAUDE MAHY**

La Commission Permanente, dans le cadre de la politique active de collecte de fonds photographiques :

- ACCEPTE le don au Conseil Général des Ardennes des archives photographiques de Jean-Claude MAHY, photographe amateur, en vue d'une exposition intitulée "Quand j'étais photographe dans les Ardennes... (1950-2000)", et préparée actuellement par les Archives départementales ;
- APPROUVE le contrat de don d'archives privées, à intervenir avec M. MAHY, tel qu'il figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document.

**2011.04.102 - DON DES ARCHIVES PHOTOGRAPHIQUES DU DOCTEUR MARCEL MEHAUT**

La Commission Permanente, dans le cadre de la politique active de collecte des fonds photographiques :

- ACCEPTE le don au Conseil Général des Ardennes d'environ 2 000 diapositives réalisées par le Dr Marcel MEHAUT, membre de l'association Vieilles Maisons de France, ses clichés illustrant l'importance du patrimoine architectural civil, militaire et religieux du département ;
- APPROUVE le contrat de don d'archives privées, à intervenir avec le Dr MEHAUT, tel qu'il figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document.

**2011.04.103 - ARCHIVES DEPARTEMENTALES - Réutilisation d'informations publiques**

La Commission Permanente, dans le cadre de la réutilisation d'informations publiques détenues par les Archives Départementales :

- ADOPTE le règlement général et les deux licences-type de réutilisation d'informations publiques selon que la réutilisation d'informations se fait à titre onéreux ou gratuit, tels qu'ils figurent en annexe à la délibération ;
- ADOPTE la grille des tarifs des prestations proposées au public, tarif de reproductions, publications et réutilisation commerciale, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer le règlement général.

**DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE, EDUCATIVE ET SPORTIVE**

**2011.04.104 - CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES**

**Attribution d'un logement au collège Le Lac à SEDAN**

La Commission Permanente :

- DECIDE de prolonger, pour deux mois, du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai 2011, la mise à disposition de Mme Michelle MENNESSIER, Agent Technique Territorial des Etablissements d'Enseignement (ATTEE) en retraite depuis le 31 mars, d'un logement de type F3 de 57 m<sup>2</sup> situé au collège Le Lac à SEDAN, sous forme d'occupation précaire, avec versement d'une redevance locative mensuelle à laquelle s'ajoutent les charges locatives (eau, gaz, chauffage, électricité) ;
- AUTORISE le Président à signer la convention d'occupation précaire du logement avec l'intéressée et le Chef d'établissement, selon le modèle-type qu'elle a approuvé le 10 octobre 1997.

**2011.04.105 - CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES - Avis de demande de dérogation pour l'année 2010-2011 - Actualisation des valeurs des prestations accessoires accordées gratuitement aux agents logés par nécessité absolue de service**

La Commission Permanente :

- DECIDE, au titre des concessions de logement dans les collèges, après avoir examiné la demande de dérogation à l'obligation de résider présentée par un personnel logé par nécessité absolue de service, pour l'année scolaire 2010-2011, d'émettre l'avis indiqué dans le tableau annexé à la délibération ;
- DECIDE, dans le cadre de la décision qu'elle a prise le 11 février 2011 visant à actualiser, pour 2010, de 1 % les valeurs des prestations accessoires accordées gratuitement aux agents logés dans les collèges par nécessité absolue de service, d'approuver les montants des franchises pour les logements avec chauffage collectif et pour les logements sans chauffage collectif.

**2011.04.106 - CELLULE DEPARTEMENTALE D'ARCHEOLOGIE  
Approbation de modalités de facturation**

La Commission Permanente :

- ADOPTE le principe d'une facturation aux aménageurs des travaux réalisés en même temps qu'un diagnostic archéologique mais dépassant la prestation archéologique financée par la redevance d'Archéologie Préventive ;
- ADOPTE la grille des tarifs figurant dans le tableau joint en annexe à la délibération, ainsi que le coefficient de complexité y afférant ;
- ADOPTE le mode de définition du surcoût ;
- AUTORISE le Président à facturer aux maîtres d'ouvrage ces prestations, en utilisant la grille des tarifs pour les travaux relevant du premier cas et l'application du surcoût pour ceux relevant du second cas.

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ECONOMIE**

**2011.04.107 - LOTISSEMENT D'ACTIVITES DE LUMES - Approbation de la convention spécifique de rejet des effluents au réseau d'eaux usées public et de restitution des eaux pluviales au réseau de fossés publics**

La Commission Permanente, dans le cadre du lotissement d'activités de la Commune de LUMES :

- APPROUVE la convention spécifique d'autorisation de rejet des effluents au réseau d'eaux usées public et de restitution des eaux pluviales au réseau de fossés publics qui sera annexée à chacune des ventes de terrain réalisées sur le lotissement d'activités, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document.

**DIRECTION DES SOLIDARITES**

**2011.04.108 - PROJET DE CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION D'UNE PSYCHOMOTRICIENNE DE L'ASSOCIATION "VERS L'AUTONOMIE DU SUJET" DANS LE CADRE DES ACTIVITES DU SERVICE DE PMI**

La Commission Permanente :

- APPROUVE le projet de la convention relative à l'intervention, à titre gratuit, d'une psychomotricienne de l'association Vers l'autonomie du sujet, dans le cadre des activités du service de Protection Maternelle et Infantile, tel qu'il figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document, ainsi que toutes modifications d'organisation, sans conséquence financière.

**2011.04.109 - DEMANDE DE CONTRAT JEUNE MAJEUR DE PLUS DE 21 ANS (LB)**

La Commission Permanente

DECIDE, au titre du soutien du Conseil Général en faveur des jeunes majeurs de plus de 21 ans, inscrits dans une démarche d'insertion socio-professionnelle, d'accorder à Mlle LB, née le 20 mai 1990, actuellement en Baccalauréat Professionnel "Service en Milieu Rural" au lycée de MAUBERT-FONTAINE, une aide pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet 2011.

**DIRECTION DES FINANCES****2011.04.110 - MARCHES PUBLICS - Abandon de l'application des pénalités**

La Commission Permanente, dans le cadre de pénalités de retard appliquées aux marchés passés par le Conseil Général :

- PREND ACTE que, par marché n° 2009-199, le Conseil Général a confié à la société CNE 17-19 rue Gutenberg à 51100 REIMS, la fourniture de luminaires, accessoires électriques et de petits générateurs d'énergie (lot n° 2) et que, dans le cadre de l'exécution de ce marché et compte tenu des retards pris dans la livraison de certaines commandes, le Conseil Général a été amené à appliquer, conformément au cahier des charges, des pénalités ;

- PREND ACTE que, par courrier du 3 juin 2010 la société CNE a sollicité du Conseil Général la remise gracieuse des pénalités appliquées au titre du décompte n° 2 ;

- DECIDE, compte tenu que le retard ne portait que sur une partie des articles de chaque bon de commande, des explications fournies par le titulaire du marché faisant état des difficultés d'approvisionnement techniques rencontrées pour certaines fournitures et du fait que l'ensemble des pénalités appliquées au titre du décompte n° 1 ait été réglé, et de la jurisprudence en faveur de la révision des pénalités manifestement excessives, d'abandonner l'application de la pénalité appliquée au titre du décompte n° 2 ;

- PREND ACTE que le Conseil Général a confié à la société FIPROTEC, 74 rue du Docteur Lemoine à 51722 REIMS, par marchés n° 2009-228 et 230, la fourniture de vêtements de travail (lot n° 2) et d'accessoires de sécurité pour la protection de la main (lot n° 5) et que, dans le cadre de l'exécution de ce marché et compte tenu des retards pris dans la livraison de certaines commandes, le Conseil Général a été amené à appliquer, conformément au cahier des charges, des pénalités ;

- PREND ACTE que, par courriers des 15 mars et 20 mai 2010, la société FIPROTEC a sollicité du Conseil Général la remise gracieuse des pénalités appliquées au titre du décompte n° 1 (marché n° 2009-228) ;

- DECIDE, compte tenu que le retard ne portait que sur une partie des articles de chaque bon de commande, des explications fournies par le titulaire du marché faisant notamment état de problèmes techniques rencontrés lors de la fabrication des produits, des mesures prises pour procéder aux livraisons dans les meilleurs délais et du fait que l'ensemble des pénalités appliquées au titre du marché n° 2009-230 ait été réglé, et de la jurisprudence en faveur de la révision des pénalités manifestement excessives, d'abandonner l'application de la pénalité appliquée au titre du décompte n° 1.

**2011.04.111 - CONSTRUCTION DE 4 NOUVELLES GENDARMERIES****Demande de subvention auprès de l'Etat pour la caserne de RETHEL**

La Commission Permanente, dans le cadre de la construction de casernes de gendarmerie :

- PREND ACTE que, par courrier en date du 7 mars 2011, le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale des Ardennes, a informé le Président des conséquences de l'évolution des effectifs pour la caserne de RETHEL, passés de 2 officiers, 46 sous-officiers et 11 gendarmes adjoints à 4 officiers, 38 sous-officiers et 11 gendarmes adjoints plus 2 sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la Gendarmerie Nationale, et que le nombre d'unités logements est ramené de 49,5 à 46,16 ;

- DECIDE d'agréer la demande de modification de la subvention, attribuée par décision n° 135665 DEF/GEND/SF infra /012 du 22 octobre 2008 ;

- APPROUVE, sans réserve, les conditions juridiques et financières suivantes :

« Conformément aux dispositions de la circulaire modifiée du Premier Ministre en date du 28 janvier 1993 (JO du 31 janvier 1993), le loyer sera calculé selon le taux de 6 % :

- soit du montant des coûts-plafonds en vigueur à l'époque où l'immeuble sera mis à la disposition de la gendarmerie,

- soit des dépenses réelles toutes taxes comprises, si elles sont inférieures au montant des coûts-plafonds indiqués ci-dessus.

La valeur du terrain n'entrera pas dans l'économie de l'affaire.

Ce loyer sera stipulé invariable, pendant toute la durée d'un bail de neuf ans ».

- PREND ACTE qu'en ce qui concerne la caserne de gendarmerie de ROCROI, un courrier de la Gendarmerie Nationale doit parvenir au Conseil Général et que, d'ores et déjà, celle-ci a informé que le nombre d'unités logements serait ramené de 14,25 à 6,66 ;
- PREND ACTE que, dès réception d'informations complémentaires, un nouveau rapport lui sera soumis, afin de délibérer sur la subvention relative à cette caserne.

#### **2011.04.112 - AIDES EXCEPTIONNELLES DE SCOLARITE - Année scolaire 2010-2011**

##### **Troisième répartition**

La Commission Permanente

DECIDE d'attribuer des aides exceptionnelles de scolarité selon la répartition jointe en annexe à la délibération.

#### **2011.04.113 - BOURSES D'ETUDES LINGUISTIQUES - Première répartition 2011**

La Commission Permanente

DECIDE d'attribuer des bourses d'études linguistiques selon la répartition jointe en annexe à la délibération.

#### **2011.04.114 - ACTIONS VOLONTAIRES EN DIRECTION DES COLLEGES**

##### **Collèges "Ambition Réussite" - Année 2010-2011**

La Commission Permanente

DECIDE, au titre de l'action volontaire du Conseil Général en direction de deux collèges ardennais ayant, depuis 2006, le label "Ambition Réussite", d'attribuer une subvention à chacun des collèges George Sand à REVIN et Le Lac à SEDAN.

#### **2011.04.115 - ACTIONS VOLONTAIRES EN DIRECTION DES ECOLES**

##### **Classes vertes - Première répartition**

La Commission Permanente

DECIDE, au titre de la participation du Conseil Général aux frais de fonctionnement de "classes vertes" supportés par les établissements scolaires, d'attribuer des subventions selon la répartition jointe en annexe à la délibération.

#### **2011.04.116 - AIDE AUX FORMATIONS BAFA, BAFD ET BNSSA**

##### **Deuxième répartition 2011**

La Commission Permanente, au titre de l'aide du Conseil Général en faveur des jeunes ardennais suivant une formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) et BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) :

- DECIDE d'accorder des aides, conformément à la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- APPROUVE la convention-cadre relative à la formation du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document.

#### **2011.04.117 - AIDES AUX INVESTISSEMENTS D'ENVERGURE DES PME - TRATUB**

La Commission Permanente, au titre de l'aide du Conseil Général aux investissements d'envergure des Petites et Moyennes Entreprises :

- DECIDE d'accorder à la société TRATUB de LALOBBE, pour la réalisation d'un projet d'investissements évalué à 155 000 € HT, une avance à taux zéro, remboursable sur 5 ans, après un différé d'un an à compter du premier versement des fonds ;

- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

#### **2011.04.118 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS DES PME**

La Commission Permanente

DECIDE, au titre de l'aide du Conseil Général aux investissements des Petites et Moyennes Entreprises, d'accorder, aux entreprises répertoriées en annexe à la délibération, des avances à taux zéro, remboursables sur 3 ans, après un différé d'un an à compter du premier versement des fonds.

#### **2011.04.119 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS DES PME - Secteur artisanat**

La Commission Permanente

DECIDE, au titre de l'aide du Conseil Général aux investissements des Petites et Moyennes Entreprises, d'accorder aux entreprises répertoriées en annexe à la délibération, des avances à taux zéro, remboursables sur 3 ans, après un différé d'un an à compter du premier versement des fonds.

#### **2011.04.120 - FONDS TOURISTIQUE DEPARTEMENTAL - Deuxième répartition**

La Commission Permanente

DECIDE, au titre de l'action volontaire du Conseil Général visant à améliorer et à développer les équipements touristiques, d'accorder une subvention pour l'opération détaillée en annexe à la délibération.

#### **2011.04.121 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

##### **Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne**

La Commission Permanente, au titre du soutien du Conseil Général aux actions de protection de l'environnement :

- DECIDE d'attribuer au Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, une subvention pour la réalisation du programme d'actions 2011 ;
- AUTORISE le Président à signer les documents suivants à passer avec le Conservatoire :
  - la convention figurant en annexe à la délibération ;
  - l'avenant à intervenir, dû au changement prochain de dénomination du Conservatoire.

#### **2011.04.122 - ACTION EN FAVEUR DES CENTRES SOCIAUX**

La Commission Permanente, dans le cadre de l'action du Conseil Général en faveur des Centres Sociaux du département :

- DECIDE d'attribuer des subventions conformément à la répartition figurant en annexe à la délibération ;
- APPROUVE les termes des conventions à intervenir avec les Centres concernés, telles qu'elles figurent en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ces documents.

#### **2011.04.123 - ACTION VOLONTAIRE EN FAVEUR DU LOGEMENT - Aide aux collectivités**

La Commission Permanente

DECIDE, au titre de l'action volontaire du Conseil Général en faveur du logement, de répondre favorablement à la demande présentée par le Maire de la Commune de BOGNY-SUR-MEUSE et d'accorder un report d'un an pour le remboursement de l'avance consentie pour la réalisation d'un lotissement communal le 4 juillet 2008, soit le 28 janvier 2012.

#### **2011.04.124 - ACTION VOLONTAIRE EN FAVEUR DU LOGEMENT**

##### **Aide aux organismes bailleurs**

La Commission Permanente

DECIDE, dans le cadre de l'action volontaire du Conseil Général en faveur des organismes bailleurs réalisant des travaux de démolition, de construction et d'acquisition-réhabilitation de logements locatifs sociaux, d'allouer une subvention à La Maison Ardennaise, au titre de la construction de logements, pour la

construction d'un pavillon locatif social de type 5 sis Les Bas Triots (lot 3) à FLIZE et pour la construction d'un pavillon locatif social de type 5 sis Les Bas Triots (lot 12) à FLIZE.

#### **2011.04.125 - SIVOM DE LA REGION D'ATTIGNY**

##### **Travaux de réfection de trottoirs et de bordurage à ATTIGNY**

La Commission Permanente, au titre des aides à la voirie communale :

- PREND ACTE que, par courrier en date du 14 février 2011, le Président du SIVOM de la Région d'ATTIGNY a fait savoir que les travaux de réfection de trottoirs et de bordurage à ATTIGNY, subventionnés par le Conseil Général, ne pourraient être réalisés dans les délais impartis, en raison de travaux prioritaires relatifs à l'aménagement de l'avenue du Commandant Cazendres à ATTIGNY ;
- DECIDE, d'une manière tout à fait exceptionnelle et compte tenu de l'urgence de ces travaux, de donner un accord au financement de ce dernier dossier, pour la réalisation de la première tranche de travaux de l'aménagement de l'avenue du Commandant Cazendres, en substitution des travaux initialement prévus rue de Turenne ;
- DONNE délégation au Président pour établir et signer l'arrêté d'attribution de subvention.

#### **2011.04.126 - MARCHES FORMALISES ET MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE DES MOIS DE JANVIER, FEVRIER ET MARS 2011 - Communication**

La Commission Permanente donne acte au Président de sa communication relative aux marchés formalisés et aux marchés à procédure adaptée des mois de janvier, février et mars 2011.

### **DIRECTION DES ROUTES ET INFRASTRUCTURES**

#### **2011.04.127 - AMELIORATION DE L'ADHERENCE ET RENFORCEMENT MECANIQUE DES COUCHES DE ROULEMENT - Programme 2011**

La Commission Permanente

ARRETE le programme 2011 d'amélioration de l'adhérence et de renforcement mécanique des couches de roulement, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

### **DIRECTION DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX**

#### **2011.04.128 - CESSION DE TERRAIN DEPARTEMENTAL A LA CHAPELLE**

La Commission Permanente :

- PREND ACTE que, par acte administratif en date du 22 février 1994, Mme DELEAU-BAUER s'est portée acquéreur auprès de l'Etat des parcelles B10 et B210 sur laquelle une cabane de jardin est construite et que ces terrains sont contigus à la parcelle 182 sur laquelle est bâtie sa maison (cf plan joint à la délibération) ; or, l'acte précise que la parcelle B210 reste propriété de l'Etat uniquement pour le sol (20 m<sup>2</sup>), les murs (abri de jardin) appartenant à Mme DELEAU-BAUER ;
- PREND ACTE que, par acte administratif en date du 16 juin 1998, l'Etat a vendu au Conseil Général des Ardennes la parcelle B209 (ancien bureau de douane situé sur un terrain d'une superficie de 1 165 m<sup>2</sup>), la parcelle B210 pour le sol (20 m<sup>2</sup>) ainsi que la parcelle B8 d'une surface de 1 096 m<sup>2</sup> ;
- PREND ACTE que consultés sur cette affaire, les Services Fiscaux ont estimé, le 9 novembre 2010, la parcelle B210, compte tenu de son enclavement mais ont également reconnu l'erreur effectuée lors de la rédaction de l'acte ;
- PREND ACTE qu'aux fins de régularisation et afin de ne pas pénaliser Mme DELEAU-BAUER, les Services Fiscaux soumettent, pour signature, un acte administratif rectificatif proposant la rétrocession de cette parcelle à Mme DELEAU-BAUER, dans la mesure où ce terrain n'a aucun intérêt à être conservé dans le domaine privé départemental et que cette régularisation ne générera aucun frais ni aucune recette pour le Département ;
- AUTORISE le Président à signer l'acte administratif rectificatif entre l'Etat, le Département et Mme DELEAU-BAUER.

**2011.04.129 - CESSION DU RESTAURANT LE PANORAMIC A LE CHESNE**

La Commission Permanente, au titre de la cession du restaurant le PANORAMIC à LE CHESNE :

- PREND ACTE que, dans la presse locale (l'Ardennais-l'Union, La Semaine des Ardennes, Paru-Vendu, Atout Magazine) et nationale (L'Hôtellerie-Restauration) est parue une annonce de mise en vente du restaurant LE PANORAMIC sis à LE CHESNE, comprenant un immeuble principal à usage de commerce avec salle de restaurant et bar, cuisine, WC, une salle d'eau, deux pièces et une cave, une terrasse, un garage, un appentis en bois abritant une chambre froide, ainsi que le fonds de commerce de restaurant et de débit de boissons (licence IV) et qu'en outre, le cahier des charges de cession du restaurant a été mis en ligne sur le site internet du Conseil Général ;
- PREND ACTE qu'a été remis au Service des Marchés Publics, à la date fixée du 17 janvier 2011, un seul dossier de candidature présenté conjointement par M. et Mme Philippe LECLER et M. et Mme Hervé LIPKA ;
- PREND ACTE que M. et Mme LECLER, domiciliés à CHAGNY, 6 rue du Moulin et M. et Mme LIPKA, domiciliés à SEDAN, 2 rue de Navières, ont proposé d'acquérir le restaurant LE PANORAMIC à un prix se situant en deçà de l'estimation de France Domaine du 22 octobre 2009 ;
- PREND ACTE que M. et Mme LECLER et M. et Mme LIPKA ont motivé leur candidature par le fait qu'en tant qu'Ardennais et M. LECLER, originaire de LE CHESNE et fils de Mme Marie-Joséphine SCOVILLE, ils connaissaient bien le site de Bairon ;
- PREND ACTE que M. et Mme LECLER et M. et Mme LIPKA ont pour projet :
  - de confier l'exploitation du restaurant à Mme SCOVILLE et à M. GERARD, locataires du Département, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009,
  - de réaliser, dans un premier temps, des travaux de remise en état de la toiture, de rénovation des fenêtres et de la terrasse, ainsi que des travaux de mise aux normes de l'immeuble, notamment en matière d'assainissement, et d'acquérir une nouvelle chambre froide et du matériel de restaurant complémentaire,
  - d'agrandir, dans un deuxième temps, la salle de restaurant, si le chiffre d'affaires augmente, au cours des trois prochaines années, augmentation qui dépendra de la météorologie, l'essentiel de l'activité étant assuré durant la saison d'été, et aussi de la fréquentation du camping, désormais exploité par la société ILD,
  - concernant le personnel, d'étudier la possibilité de faire appel aux étudiants du Lycée hôtelier de BAZEILLES. Durant la période estivale, du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre, sont prévus 7 salariés à temps complet avec expérience dans le métier et recrutement local prioritaire. Hors saison, l'activité sera assurée par les deux gérants, Mme SCOVILLE et M. GERARD, avec possibilité de recourir à un salarié intérimaire en extra, selon les activités des week-ends ou pour des commandes particulières (repas de famille ou cérémonies),
- DECIDE, compte tenu de l'ensemble des éléments présentés par MM. LECLER et LIPKA et le Conseil Général n'ayant pas vocation à continuer l'exploitation d'un restaurant, activité relevant normalement de l'initiative privée, de passer outre l'avis de France Domaine du 22 octobre 2009 et de vendre LE PANORAMIC en l'état, murs et fonds de commerce, comprenant notamment une licence IV de débit de boissons, au profit de M. et Mme LECLER et de M. et Mme LIPKA, ou de toute personne morale qu'ils pourraient créer, le prix de vente tenant compte :
  - d'une part, de l'attribution, au titre du régime cadre exempté d'aide à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME, d'une remise représentant 20 % du coût de l'investissement global estimé par France Domaine,
  - et, d'autre part, du montant conséquent des travaux de remise en état liés à la vétusté de l'immeuble, notamment pour la réfection de la toiture et la remise aux normes de l'assainissement,
- AUTORISE le Président à signer avec M. et Mme LIPKA et M. et Mme LECLER ou toute société s'y constituant :
  - le compromis de vente sous conditions d'obtention de prêts et d'autorisation d'urbanisme,
  - l'acte de vente à intervenir qui comprendra un pacte de préférence au profit du Conseil Général permettant ainsi au Département, en cas de revente du restaurant par les acquéreurs, d'en être informé en priorité pour un éventuel rachat,
  - tout autre document relatif à cette cession.

**2011.04.130 - CONVENTION DE REMISE D'OUVRAGE ET DE GESTION A LA COMMUNE DE BALAN (RD 8043A/17)**

La Commission Permanente, dans le cadre de la mise en conformité des carrefours à feux de BALAN et BALAN/LA MONCELLE et de la rétrocession en pleine propriété de la gestion de ces carrefours à feux à la commune de BALAN, à la fin des travaux :

- APPROUVE la convention qui définit les conditions de mise en œuvre de cette rétrocession, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document.

**DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION****2011.04.131 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE FIBRES OPTIQUES**

La Commission Permanente :

- PREND ACTE que, les 24 novembre 2006 et 25 novembre 2008, le Conseil Général des Ardennes a sollicité la Ville de CHARLEVILLE-MEZIERES pour pouvoir bénéficier de ses installations fibres optiques et qu'un accord de principe a été donné, pour raccorder 6 sites du Conseil Général (Hôtel du Département, Direction des Solidarités, Avenue d'Arches, Direction des Routes et Infrastructures, Service Environnement et Agriculture, et Délégation Territoriale des Solidarités Charleville-Mézières Centre Ardennes de la rue Ferroul) ;
- APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de fibres optiques à intervenir avec la Ville de CHARLEVILLE-MEZIERES, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document ainsi que toute modification et tout acte à intervenir se rapportant à ce dossier.